



Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le

ID : 035-213502537-20240415-2024_04_15_04-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
15 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 avril, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

21 présent(e)s : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BRÉGEON, M. Yves LE ROUX, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT, M. Oliver SCHREIBER, M. Aldéric BOURGOIS formant la majorité des membres en exercice.

5 excusé(e)s : M. Pierre AVENET ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON, M. Franck JOURDAN ayant donné pouvoir à M. Frédéric SALAUN, Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS, M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à Mme Cécile MARCHAND, Mme Laura ESNAULT ayant donné pouvoir à Mme Leslie SALIOT

1 absent : M. Grégory FONTENEAU

Secrétaires de séance : Mme Katell SEVIN-RENAULT et M. Samuel TRAVERS

Date de convocation : le 9 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

2024_04_15_04

Nomenclature : 4.5.1

Conditions de récupération des jours fériés par les agents communaux

Rapporteur : M. Vincent BONNISSEAU

Vu le Code Général de la fonction publique,

M. Vincent BONNISSEAU propose à l'assemblée délibérante la règle suivante pour rattraper les heures effectuées pendant les jours fériés :

- 2 h récupérées pour 1 h travaillée

Cette disposition reste exceptionnelle dans la mesure où les agents ne travaillent pas habituellement pendant les jours fériés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Adopte la proposition**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh